



LETTRE D'INFORMATION RELATIVE A LA LOI SUR LA SECURISATION DE L'EMPLOI

Madame, Monsieur,

La loi relative à la sécurisation de l'emploi a été promulguée le 14 juin 2013. Elle prévoit la généralisation de la complémentaire santé pour tous les salariés du secteur privé. Celle-ci doit être mise en place au plus tard le 1^{er} janvier 2016 par toutes les entreprises. Vous disposez toutefois de la pleine liberté de choisir l'organisme assureur de votre choix et surtout de comparer les garanties et tarifs qui peuvent vous être proposés.

EFI Patrimoine, cabinet de courtage en assurance, a sélectionné une offre de contrat santé dédiée avec une large gamme de formules et de tarifications en adéquation avec vos besoins.

FAIRE APPEL À EFI PATRIMOINE PRÉSENTE DE MULTIPLES AVANTAGES :

- les prestations sont réalisées dans votre strict intérêt et en toute indépendance, ce qui vous permet de choisir en toute objectivité parmi plusieurs offres d'assureurs avec conseils à l'appui et comparaison des budgets ;
- vous bénéficiez de nos conseils de spécialistes pour vous aider à réussir efficacement la mise en place de ce dispositif santé dans votre entreprise ;
- votre conseiller EFI Patrimoine vous simplifie vos démarches en prenant en charge vos formalités contractuelles.

Marie-Hélène DEBOISLOREY
Présidente EFI PATRIMOINE

OBTENEZ UNE PROPOSITION PERSONNALISÉE :

Connectez-vous au site
www.efipatrimoine.com ou remplissez
le questionnaire ci-joint, à renvoyer
directement à EFI PATRIMOINE par mail :
contact@efipatrimoine.com
ou par courrier :
EFI PATRIMOINE
Bâtiment J - ZA des grands prés
Rue Ferdinand Buisson
53810 Changé

Nous nous tenons également
à votre entière disposition
pour vous apporter toute précision
complémentaire au **02 43 53 72 55**



L'ACCORD ANI : UN CONTRAT DE SANTÉ POUR TOUTES LES ENTREPRISES

L'ANI (Accord Interprofessionnel du 11 janvier 2013) a été signé par les organisations patronales. Cet accord met en place la généralisation de la complémentaire Santé pour tous les salariés du secteur privé. Au 1^{er} janvier 2016, chaque entreprise privée devra avoir mis en place un contrat de Santé collectif obligatoire*.

LE REMBOURSEMENT MINIMUM DE VOS SOINS

La Loi instaure un financement à minima à 50% pour l'employeur, ce qui répartit la cotisation à part égale entre l'employeur et le salarié. La complémentaire devra offrir aux salariés des remboursements minimum :

- La prise en charge du ticket modérateur pour tous les actes à l'exclusion des médicaments remboursés à hauteur de 35% ou 15% par l'Assurance maladie, de l'homéopathie, des cures thermales.
- La prise en charge de l'intégralité du forfait journalier hospitalier sans limitation de durée.
- 125% de la base remboursement pour les prothèses dentaires ;
- Un forfait optique de 100€ à 200€ par an (selon la correction).

* Les contrats souscrits ou renouvelés à compter du 1er avril 2015 devront être responsables conformément aux dispositions du décret n°2014-1374 en date du 18 novembre 2014. Les autres contrats ont jusqu'au 31 décembre 2017 pour remplir ces nouvelles conditions.

DE BONNES RAISONS POUR NE PAS ATTENDRE LE 1^{ER} JANVIER 2016 : TRANSFORMEZ CETTE OBLIGATION EN OPPORTUNITÉ :

- en mettant en place une complémentaire santé dans l'entreprise avant le 1^{er} janvier 2016, vous valorisez l'image de l'entreprise ;
- la complémentaire santé permet d'attirer, de motiver et de fidéliser les salariés : en choisissant un niveau de garanties supérieur au panier de soin, ils bénéficient de garanties supplémentaires et d'un réel avantage ;
- vos salariés auront la possibilité de ne pas adhérer (s'ils bénéficient de la mutuelle du conjoint par exemple) si la mutuelle est mise en place avant le 1^{er} janvier 2016.

LIBRE CHOIX

Vous êtes totalement libre de choisir votre prestataire de complémentaire Santé et de prévoyance. **Un contrat personnalisé pour tous.**

EFI PATRIMOINE s'adapte à chaque besoin de couverture Santé. Un grand nombre de formules de garanties vous sont proposées.

Certains contrats prévoient des garanties supplémentaires jointes automatiquement ou en option selon la formule choisie.



OFFRE SANTÉ ENTREPRISE

DEMANDE DE PROPOSITION PERSONNALISÉE À RENVoyer PAR MAIL OU PAR COURRIER À EFI PATRIMOINE.

Email : contact@efipatrimoine.com

Courrier : EFI PATRIMOINE - Bâtiment J - ZA des grands prés - Rue Ferdinand Buisson - 53810 Changé

IDENTITE DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : Date de création :

Forme Juridique : Niveau de garanties souhaité : *Minimum / Intermédiaire / Maximum*

Activité et code APE :

Adresse : Personne à contacter :

Nom du dirigeant : Téléphone :

Numéro RCS : Mail :

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE : TABLEAU RECAPITULATIF

Nom de Naissance	Prénom	Date de Naissance	Date d'entrée	Statut <i>cadre non cadre</i>	CDI/CDD	Situation Familiale	Nombre d'enfant(s)
.....
.....
.....
.....



EFI PATRIMOINE
Bâtiment J - ZA des grands prés
Rue Ferdinand Buisson
53810 Changé

02 43 53 72 55
contact@efipatrimoine.com
www.efipatrimoine.com